

**Remises de subventions accordées par la Carsat Nord-Est
aux Résidences « Souville » et « Mon Repos »
au titre d'une aide à l'investissement pour la rénovation des
logements-foyers pour personnes âgées autonomes**

Verdun
27 janvier 2015

Sommaire

- **La Carsat Nord-Est accorde deux subventions exceptionnelles pour les logements-foyers « Souville » et « Mon Repos » de Verdun 3**
- **L'action sociale de la Carsat Nord-Est 4**
- **Les logements-foyers de « Souville » et « Mon Repos »..... 5**
- **L'AMF 55 de Verdun 5**

**La Carsat Nord-Est accorde deux subventions exceptionnelles
pour les logements-foyers pour personnes âgées « Souville » et « Mon Repos » de Verdun**

336 121,04 euros, c'est le montant sous forme de subvention accordée à titre exceptionnel par la commission d'action sociale de la Carsat Nord-Est pour la résidence Souville, dans le cadre de l'aide à l'investissement pour la rénovation des logements-foyers.

723 618,21 euros, c'est le montant total du financement accordé pour la résidence Mon repos au titre de l'aide à l'investissement pour la rénovation des logements-foyers dont :

- 542 713,66 euros dans le cadre du plan d'aide à l'investissement dans les logements portés par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le compte de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- 180 904,55 euros dans le cadre d'une subvention complémentaire exceptionnelle votée par la commission d'action sociale de la Carsat Nord-Est

À cette occasion, une manifestation se déroulera

le mardi 27 janvier 2015 à 16h00

dans les locaux de la Résidence Souville - 2 rue de La Charronnière 55100 Verdun

En présence de :

- Madame Hortense CHAUVELOT, Présidente AMF 55
- Monsieur Benoît VORMS, Directeur AMF 55
- Monsieur Samuel HAZARD, Maire de Verdun – Président du CCAS
- Monsieur Hubert ATTENONT, Président du Conseil Administration de la Carsat Nord-Est
- Monsieur Albert LAUTMAN, Directeur de la Carsat Nord-Est

Dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) financé par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a lancé un appel à projets national pour financer des projets de rénovation.

La multitude de projets déposés pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne a montré l'importance des besoins régionaux et le dynamisme de terrain. La commission de la Carsat Nord-Est a donc décidé d'accorder, à titre exceptionnel et en complément de l'aide à l'investissement de la CNSA, une subvention de 2 millions d'euros en faveur de 9 logements-foyers situés en Lorraine-Champagne-Ardenne.

Les projets déposés par L'AMF 55 (Aides aux Mères et aux Familles) ont particulièrement retenu l'attention de la Carsat sur la nécessité de réhabiliter les deux établissements aux normes réglementaires.

L'action sociale de la Carsat Nord-Est

Vivre le plus longtemps possible à son domicile tout en vieillissant le mieux possible constitue un enjeu sociétal majeur.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des retraités à chaque étape de leur vie, l'Assurance retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie.

Reposant sur une approche « Sécurité sociale », elle s'articule sur une progression des modes d'intervention en fonction des besoins des retraités et s'appuie sur un partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui contribuent au bien vieillir.

Contribuer au développement d'une gamme diversifiée de lieux de vie collectifs de qualité pour personnes âgées autonomes est l'une de ses grandes missions.

Moderniser les logements-foyers

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers qui deviennent des « résidences autonomie » permettant de concilier indépendance de l'habitation et services collectifs, accessibles financièrement grâce à des tarifs modérés.

Construits dans les années 1960, 1970 et 1980, les logements-foyers doivent être rénovés pour s'adapter aux besoins des personnes âgées et aux nouvelles normes. Mais les travaux restent difficiles à financer.

C'est pourquoi, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des personnes âgées (CNSA) a confié à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), le soin d'être opérateur dans la mise en œuvre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI).

Cette aide a vocation à soutenir les opérations visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des logements-foyers. Ils concernent les travaux de réhabilitation, de mise aux normes, de restructuration, d'agrandissement ou de reconstruction, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

Selon la convention signée entre la CNSA et la CNAV, les caisses de retraite peuvent accorder aux structures candidates des subventions sur la base d'une analyse par les caisses régionales de l'éligibilité des projets, qui devront notamment répondre aux critères suivants :

- Une réponse aux besoins locaux
- Une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant
- Un projet de vie sociale fondé sur le lien social, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie
- Des prestations de qualité à des tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées
- Un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes de réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- Un cofinancement du projet de réhabilitation du logement-foyer

Les logements-foyers « Souville » et « Mon Repos »

La date de construction du logement-foyer « Souville » remonte à 1978 et celle du « Mon Repos » de 1970. À ce jour, ces établissements ne répondent plus aux normes réglementaires.

Le programme de réhabilitation globale de ces établissements porte sur une mise aux normes de l'établissement, l'amélioration du confort des résidents ainsi que sur une adaptation des besoins.

Le logement-foyer est un mode d'accueil, non médicalisé, intermédiaire entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution, destiné à accueillir des personnes âgées autonomes dans des logements indépendants à titre de résidence principale, assortis d'équipements et de services collectifs de qualité (restauration, blanchisserie, activités et animations...) dans un cadre architectural adapté au vieillissement.

Cette formule d'hébergement est particulièrement adaptée pour les personnes valides, mais qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre chez elles pour différentes raisons comme le manque de sécurité, l'inconfort, la vétusté ou encore la solitude.

AMF 55

L'AMF 55 est une association de type Loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour vocation de venir en aide aux familles.

Initialement créée pour accompagner les jeunes mères de familles sur l'ensemble du territoire meusien, cette association s'est développée de manière à s'adapter aux changements de la société, aux bouleversements des cellules familiales et à l'évolution des besoins des familles.

Aujourd'hui, l'AMF55 propose des actions en faveur des enfants, des futurs parents, des familles, des seniors à travers :

- le seul service départemental de **Technicien(ne)s de l'Intervention Sociale et Familiale**
- des **actions de prévention** (ateliers des parents, ateliers parents-enfants, ateliers culinaires...)
- des actions permettant de **concilier vie familiale et vie professionnelle** (« SOS nounou » prenant en charge les enfants à domicile, deux structures multi-accueil et 1 micro-crèche)
- l'aide au **maintien à domicile des personnes âgées** en concourant à l'évaluation des besoins des personnes âgées retraitées du régime général et en assurant l'animation et la gestion du logement-foyer « Souville » à Verdun...

Les Résidences « Souville » et « Mon Repos » sont gérées par cette association.